



EISL
EUROPEAN INSURANCE
SERVICES LTD

Bureau Commercial: 20 Rue Cambon 75001 PARIS
Siège Social: Calverley House, 55 Calverley Road,
TUNBRIDGE WELLS, KENT, TN11 2TU, U.K.



CBLinsurance

CBL Insurance Europe DAC

Succursale : 91, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris, France – RCS Paris 823 217 831

Siège social: 13 Fitzwilliam Street Upper Dublin 2, Irlande

Compagnie d'assurances immatriculée en Irlande sous le n° 218234 et régie par la Banque Centrale d'Irlande (Central Bank Of Ireland, PO Box 559, Dame Street, Dublin2, D02 P656, Irlande) sous le numéro C33526, dûment habilitée à exercer sur le territoire français en Libre Etablissement dans le respect des dispositions de l'article L 362-1 du code des assurances.

Numéro de contrat : **DEC-CBL-17003149**

Période de validité : du 01/10/2017 au 31/12/2017

ATTESTATION D'ASSURANCE
Assurance de Responsabilité Civile Décennale Obligatoire et Responsabilité Civile Professionnelle

La compagnie **CBL Insurance Europe DAC**, représentée par son mandataire, la société **EISL**, atteste que l'entreprise :

KEEPLANET

201 ROUTE D'OBERHAUSBERGEN

67200 STRASBOURG

Numéro d'identification : 515123800

est titulaire d'un contrat d'ASSURANCE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE et RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE à effet du 01/10/17, sous le n° **DEC-CBL-17003149**, garantissant les activités professionnelles déclarées ci-après.

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent:

- Aux travaux réalisés en France Métropolitaine, DROM, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.
- Aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du Code des Assurances.
- Aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état hors honoraires déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15 000 000 euros et dont le montant du marché HT de l'assuré n'est pas supérieur à **150 000.00 €**.
- Aux travaux, produits et procédés de construction de technique courante:
 - répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN) ou à des règles professionnelles acceptées par la C2P
 - faisant l'objet au jour de la passation du marché d'un Agrément Technique Européen (ATE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P, d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable, d'un Pass'innovation "vert" en cours de validité.

N° Police: DEC-CBL-17003149

Emis le: 04/10/2017



EISL
EUROPEAN INSURANCE
SERVICES LTD

Bureau Commercial: 20 Rue Cambon 75001 PARIS
Siège Social: Calverley House, 55 Calverley Road,
TUNBRIDGE WELLS, KENT, TN1 2TU, U.K.



CBL *insurance*

CBL Insurance Europe DAC

Succursale : 91, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris, France – RCS Paris 823 217 831

Siège social: 13 Fitzwilliam Street Upper Dublin 2, Irlande

Compagnie d'assurances immatriculée en Irlande sous le n° 218234 et régie par la Banque Centrale d'Irlande (Central Bank Of Ireland, PO Box 559, Dame Street, Dublin2, D02 P656, Irlande) sous le numéro C33526, dûment habilitée à exercer sur le territoire français en Libre Etablissement dans le respect des dispositions de l'article L 362-1 du code des assurances.

- Aux activités professionnelles ou missions suivantes:

BET Thémique

BET Thermique, études réglementaires RT 2005 / RT 2012, Dimensionnement des besoins de puissance, Audit énergétiques, Conseils en rénovation énergétique

NATURE DE LA GARANTIE:

Le contrat garantit:

- la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.

La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.

- la responsabilité civile professionnelle de l'assuré pouvant lui incomber en vertu du droit commun, en raison de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non à un dommage matériel, causés à des tiers du fait de l'exercice de ses activités professionnelles et survenus tant en cours de travaux qu'après leur achèvement.



EISL

EUROPEAN INSURANCE
SERVICES LTD

Bureau Commercial: 20 Rue Cambon 75001 PARIS
Siège Social: Calverley House, 55 Calverley Road,
TUNBRIDGE WELLS, KENT, TN1 2TU, U.K.



CBL *insurance*

CBL Insurance Europe DAC

Succursale : 91, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris, France – RCS Paris 823 217 831

Siège social: 13 Fitzwilliam Street Upper Dublin 2, Irlande

Compagnie d'assurances immatriculée en Irlande sous le n° 218234 et régie par la Banque Centrale d'Irlande (Central Bank Of Ireland, PO Box 559, Dame Street, Dublin2, D02 P656, Irlande) sous le numéro C33526, dûment habilitée à exercer sur le territoire français en Libre Etablissement dans le respect des dispositions de l'article L 362-1 du code des assurances.

MONTANTS DES GARANTIES :

Nature des garanties	Montants garantis par sinistre et par année d'assurance	Franchise par sinistre
Dommmages de nature décennale		
Responsabilité décennale pour travaux de construction soumis à l'assurance obligatoire	Habitation : à hauteur du coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage. Les travaux de réparation comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires. Hors habitation : à hauteur du coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage tel que visé par l'article R 243-3-I du Code des assurances.	10% du sinistre avec un minimum de 1 500€ et un maximum de 5 000€
Garanties annexes		
Bon fonctionnement	300 000.00€	10% du sinistre avec un minimum de 1 500€ et un maximum de 5 000€
Dommmages matériels aux existants	300 000.00€	
Dommmages immatériels consécutifs	100 000.00€	
Dommmages matériels intermédiaires	140 000.00€	



EISL
EUROPEAN INSURANCE
SERVICES LTD

Bureau Commercial: 20 Rue Cambon 75001 PARIS
Siège Social: Calverley House, 55 Calverley Road,
TUNBRIDGE WELLS, KENT, TN1 2TU, U.K.



CBL *insurance*

CBL Insurance Europe DAC

Succursale : 91, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris, France – RCS Paris 823 217 831

Siège social: 13 Fitzwilliam Street Upper Dublin 2, Irlande

Compagnie d'assurances immatriculée en Irlande sous le n° 218234 et régie par la Banque Centrale d'Irlande (Central Bank Of Ireland, PO Box 559, Dame Street, Dublin2, D02 P656, Irlande) sous le numéro C33526, dûment habilitée à exercer sur le territoire français en Libre Etablissement dans le respect des dispositions de l'article L 362-1 du code des assurances.

Nature des garanties	Montants garantis	Franchise par sinistre
Responsabilité Civile avant ou après réception réception		
Tous dommages confondus dont:	2 500 000.00€ par année d'assurance	10% du sinistre avec un minimum de 1 500€ et un maximum de 5 000€ Néant pour les dommages corporels
Dommages matériels et immatériels consécutifs	500 000.00€ par sinistre et 1 000 000.00€ par année d'assurance	
Dommages immatériels non consécutifs	300 000.00€ par sinistre et 1 000 000.00€ par année d'assurance	
Atteintes à l'environnement accidentelles (sur les sites exploités par l'Assuré)	500 000.00€ par année d'assurance	
Fautes inexcusables	1 500 000.00€ par année d'assurance et par sinistre	
Erreur ou omission avec ou sans désordre y compris erreur d'implantation.	500 000.00€ par sinistre et 1 000 000.00€ par année d'assurance	
Dommages matériels et immatériels subis par les objets confiés	50 000.00€ par sinistre et par année d'assurance	

Le montant des garanties et franchises visées ci-dessus sont soumis à revalorisation en fonction de l'évolution de l'indice BT 01.

La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.

La garantie fonctionne selon les règles de la capitalisation.

La présente attestation n'est valable que sous réserve du paiement intégral de la cotisation par l'assuré pour la période de validité susmentionnée. Elle ne peut engager l'assureur en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Tunbridge Wells, le 4 octobre, 2017

EISL- CBL Insurance Europe DAC